



Elections



Professionnelles



CFTC DDFiP 62 : le syndicat constructif.

Comité Technique Local du 13 novembre 2018

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 50. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par CGT DDFiP 62, en la personne de M. René Quide .



Ordre du jour

- 1° : Approbation du procès verbal du CTL du 20 septembre 2018.
- 2° : Ponts naturels 2019.
- 3° : Point d'étape relatif à la mise en place de l'APRDV (Accueil Personnalisé sur RenDez-Vous)
- 4° : Bilan des entretiens professionnels 2018.
- 5° : Mise en place d'un contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication.
- 6° : Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours.
- 7° : Questions diverses.

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s de
l'Alliance UNSA – CFTC
DDFiP 62



Nathalie Jeamart
Christiane Fatoux
Jean-François Waille
Gabriel Gaillard

Lens - Municipale
SPFE Béthune
CDFP de Beuvry
E D R 62

Experte
Experte
Titulaire
Titulaire

LA VOIX DU NORD

Samedi

10 novembre 2018

tabac. Et Gérard Darmanin d'avancer quelques pistes : la possibilité de payer ses amendes et ses impôts, en liquide, chez son marchand de journaux. « Nous allons stopper la possibilité pour les Français

de payer leurs impôts en liquide, aux guichets des centres d'impôts. Nous allons nous décharger d'une mission chronophage et ça peut représenter une manne très importante pour les buralistes. Un appel d'offres territorialisé pourrait être lancé. » Idem pour l'achat de billets de train, à

l'instar des tickets de métro. « J'ai rencontré Guillaume Pepy, il est favorable pour étudier cette hypothèse. » Le but est de faire des bureaux de tabac, « des lieux de rencontre dans la ville ». « C'est à nous de nous réapproprier notre métier », convient Philippe Cois, le président de la confédération, qui appelle ses confrères à « accepter les échéances » et « ne pas courber l'échine ». ■

Le prochain CTL devrait se tenir le 9 janvier 2019. Dans « La Voix du Nord » du 10 novembre, voir ci-dessus, Darmanin est revenu sur le paiement en liquide des impôts chez les buralistes. Il parle « d'une mission chronophage » pour nos services, il cite « une manne très importante pour les buralistes » et les définit comme « des lieux de rencontre dans la ville »,

Nous avons donc demandé au Directeur que le prochain CTL se tienne dans « un bistro de buraliste », et non plus à Brassard. Cette demande, officielle, n'a malheureusement pas été acceptée par notre directeur. C'est bien dommage... Mais, ne nous trompons cependant pas de cible. Nous n'avons strictement rien contre les buralistes. Notre souci, c'est Darmanin !!!



Approbation du procès verbal
du CTL du 20 septembre 2018.



Ce procès verbal sera étudié au cours d'un prochain CTL.



Ponts naturels 2019.



Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2019 sont au nombre de deux et concernent les dates suivantes : le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août.

Nous avons voté **POUR** ces 2 ponts naturels, ainsi que **FO**. La **CGT** et **Solidaires** ont voté **CONTRE**.



A. P. R. D. V. Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous



La DDFIP du Pas-de-Calais a mis en œuvre l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter de 1^{er} mars 2017 sur quelques structures. A l'origine, il s'agit en fait d'une création qui était censée pallier aux suppressions d'emplois dans les services d'accueil des différents SIP et Trésorerie. Prochainement, il s'étendra à l'ensemble du département du Pas-de-Calais. Malheureusement, le public n'a pas aussi bien réagi que ce que la Direction estimait. Au 15 octobre 2018, seulement 1960 rendez vous ont été programmés. Le nombre de prises de rendez-vous par internet reste très réduit (131 prises de rendez-vous, très majoritairement pour les SIP).

Il convient de noter que d'un aspect S P L, ce dispositif peut être une aide très appréciable pour la gestion des rendez-vous avec les régies locales.

Nous ne pouvons pas voter Contre ce projet . En effet, il faut admettre que tous les RDV pris par les contribuables allègent d'autant la charge des collègues de l'accueil. Nous ne pouvons pas non plus voter POUR un projet dont l'origine se trouve directement dans les suppressions d'emplois. Ce sont donc les raisons qui nous ont décidé à nous abstenir. F O a voté POUR, Solidaires et la CGT CONTRE



Bilan des entretiens professionnels de 2018



L'attribution des réductions-majorations d'ancienneté a été supprimée pour l'ensemble des agents en 2018. Une conséquence directe, et c'est tout à fait logique, est la baisse importante du nombre de recours. Ne permettant plus obtenir de réduction d'avancement, les entretiens professionnels ont donc nettement moins d'importance qu'avant aux yeux de nos collègues.

Les agents de la DGFIP ont continué à bénéficier, en 2018, de l'entretien professionnel selon les modalités habituelles, sous réserve des aménagements découlant de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de gestion pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade dans les catégories B et C et des listes d'aptitude. Le compte-rendu a ainsi été complété de l'avis de l'évaluateur sur l'aptitude de l'agent de catégories B ou C à exercer les fonctions du corps supérieur.

Les entretiens professionnels se sont déroulés du 24 janvier au 9 mars 2018.

Il y a cinq Autorités Hiérarchiques :

- Mme Marie-Odile DEGOND, AGFIP, Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources,
- M. Benoît DEMEULEMEESTER, AGFIP, Directeur du Pôle Missions fiscales et Secteur Public Local,
- Mme Isabelle JOUINOT, AFIP, Adjointe de la Directrice du Pôle ESR,
- Mme Marie-Pierre LE FLAO, AFIP, Adjointe du Directeur du Pôle Missions Fiscales et SPL,
- M. Jean-Luc TOFFEL, AFIP, Responsable de la Mission Audit et Maîtrise des Risques.

Les entretiens ont été tenus dans les délais. Un net recul des recours portés devant l'Autorité hiérarchique s'observe, déjà amorcé en 2017 pour la catégorie des contrôleurs : 12 dossiers pour l'ensemble du personnel contre 39 en 2017. Il s'explique essentiellement par la généralisation de la disparition des réductions-majorations d'ancienneté à l'ensemble des catégories de personnel. Au final, le nombre de recours porté en CAPL s'établit à 6 au lieu de 29 en 2017, soit presque 5 fois moins.

Les CAPN de recours en notations seront supprimées. CFTC DDFiP Pas-de-Calais est résolument contre la suppression des CAPN de recours d'évaluation qui constitue une atteinte à la garantie des agents d'un examen de leur dossier d'évaluation. Pour Nous, l'harmonisation de ces évaluations est nécessaire quand on connaît les disparités entre les directions, et seule la CAPN peut la garantir.



La division assiette de l'impôt et missions foncières a présenté à 5 études notariales du département qui dépendent des SPFE d'ARRAS 1, BETHUNE 1 ou BOULOGNE-SUR-MER 1, une offre de signature d'une convention de partenariat, pour un contrôle allégé des formalités téléactées.

La Chambre interdépartementale des Notaires du Nord-Pas-de-Calais est associée à cette démarche.

L'objectif de la convention est de contribuer à l'accroissement de la qualité globale des actes tout en réduisant le volume de contrôle des actes ciblés.

Les actes visés par la convention sont les formalités téléactées (actes de vente, attestations immobilières et les inscriptions).

Pour que ce nouveau système fonctionne correctement, il faut un engagement respectif des 2 cotés.

L'étude s'engage à mettre en place sur les actes visés par la convention un contrôle qualité garantissant une assurance raisonnable et mesurable que les risques d'erreurs pour l'annotation du fichier immobilier sont quasi-inexistants en raison des bonnes conditions de rédaction et de visa des formalités avant envoi au SPFE. De son côté, le SPFE s'engage à mettre en place un enregistrement simplifié des actes labellisés par cette procédure et à réduire le temps consacré à la publication des formalités déposées par l'étude.

A ce stade, les cinq projets de convention ont été présentés aux études notariales concernées ; des contacts sont pris par les responsables de SPFE afin de procéder à la signature de la convention.



**Apprentissage et service civique.
Point sur la campagne en cours**



1° : Le service civique :

Depuis 2015 (expérimentation), la DGFIP accueille des volontaires du service civique. Forte de son expérience et de l'implication de tous les acteurs, elle a obtenu de la part de l'Agence du Service Civique le renouvellement de l'agrément pour 3 ans. La DGFIP en est devenu le porteur officiel, étant la seule direction du Ministère à mettre en œuvre le dispositif. Ce sont les propos de la Direction, et ils reflètent parfaitement la réalité. Les volontaires du Service civique par leur engagement, pallie par leur présence à la désertification d'une certaine partie de nos services.

A ce jour, depuis avril 2016 (date de la 1ère vague), la DDFIP du Pas-de-Calais a accueilli 35 volontaires sur ses principaux centres des finances publiques. Pour la deuxième vague d'accueil de 2018, La DDFIP du Pas-de-Calais a reçu 63 candidatures. 19 entretiens ont été programmés. Huit volontaires ont été accueillis le 4 octobre dernier pour une période de neuf mois (24 heures hebdomadaires).

Les volontaires ont été inscrits aux formations suivantes :

Formations obligatoires de 4 jours du 22 au 26 octobre 2018 à LILLE :

- GEN610T : formation civique et citoyenne (1 jour)
- RDS160T : conduite d'un entretien en face à face (1,5 jour) ;
- GFP120T : présentation de l'impôt sur le revenu et du PAS ;
- GFP130T : présentation des impôts directs locaux (0,5 jour).

Complétées par les e-formations suivantes :

- RDS 512ET : promotion de l'offre de service en ligne ;
- RDS 517ET : déclaration en ligne ;
- RDS 525 ET : présentation du référentiel Marianne.

Par ailleurs, ils devront obligatoirement suivre la formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1). L'accomplissement de cette formation est en effet indispensable pour la validation de la mission de service civique.

2° : L'apprentissage :

Depuis 2015, dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction Publique, la DGFIP accueille des apprentis. La DDFIP du Pas-de-Calais a ainsi permis à huit étudiants de travailler le temps d'une année scolaire 3 jours par semaine en administration. Sur ces huit étudiants, quatre ont réussi un de nos concours (3 concours de catégorie C et un concours de catégorie B).

L'apprentissage dans la fonction publique de l'État se poursuit donc en 2018. La Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) considère qu'il s'agit désormais d'un dispositif pérenne qu'il convient d'intégrer dans les axes de politique RH. Dans ce cadre, la DDFIP du Pas-de-Calais a recruté 3 apprentis, comme en 2016 et en 2017. Les apprentis sont présents en administration du lundi au mercredi.

CFTC DDFIP Pas-de-Calais tient à saluer l'engagement de ces jeunes personnes dans nos services.



Questions diverses



La présence des services publics dans les territoires sera revue en proposant des accueils communs et mutualisés qui pourront fonctionner grâce au développement de la polyvalence des agents. Des points de contact de proximité seront expérimentés à Longny-au-Perche (Orne), Béthune (Pas-de-Calais) et dans le Quartier des États-Unis à Lyon.

Le document ci-dessus est extrait des annonces du Comité Interministériel du 29 octobre écoulé. CFTC DDFIP Pas-de-Calais souhaiterait donc avoir une explication claire et précise sur le point de contact de proximité de Béthune.

La Direction nous a défini qu'il s'agit d'un projet très récent concernant la rénovation de l'accueil de proximité de toutes les différentes parties de nos services. Une première réunion a eu lieu avec un des responsables du site de Béthune. Au final, la DDFIP nous a dit ne pas encore avoir une vision précise sur ce projet, projet selon elle lointain, ambitieux et interministériel.



La Parité	Nbre de Personnes	%age Femmes	%age Hommes
Ensemble des participant(e)s	25	44,00%	56,00%
La Direction	8	50,00%	50,00%
Les Syndicats	17	41,00%	59,00%
CGT	2	-	100,00%
FO	5	40,00%	60,00%
Solidaires	6	50,00%	50,00%
Nous	4	50,00%	50,00%

